

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 6 octobre 2014, à 20 h 30**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre une entrée charretière de soixante-et-un (61) mètres de largeur contrairement à l'article 3.8.7.2 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit que la largeur maximale d'un accès, en zone industrielle IB, est de quinze (15) mètres.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 195, avenue du Parc

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 11 septembre 2014.

Me Louise St-Pierre, o.m.a.
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 17 septembre 2014 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 11 septembre 2014.

Me Louise St-Pierre, o.m.a.
greffière